

Mairie de **SAINTE-CECILE-LES-VIGNES (84290)**

Décision du Maire n° 2024-001

DECISION DU MAIRE n°2024-001 **Sollicitant un financement auprès du Conseil Département** **Au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine**

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-560 du 15 décembre 2017, approuvant le dispositif départemental en faveur du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-585 du 16 décembre 2022, approuvant le nouveau cadre d'application du dispositif départemental en faveur du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-061 du 08 décembre 2021, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, pour solliciter toute subvention, auprès de tout organisme, dans le cadre des dossiers inscrits au budget,

Considérant que les travaux de réfection du chœur de l'église paroissiale nécessitent la recherche de financements ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine pour la rénovation du chœur de l'église paroissiale, à hauteur de 60% du montant HT des travaux (avec un montant plafond de 20 000 euros), selon le plan de financement prévisionnel figurant à l'article 2.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Dépenses (€HT)	
Travaux de rénovation du chœur	44 195,20
Recettes	
Conseil Départemental (60% plafonnés).....	20 000,00
Fonds propres communaux.....	24 195,20

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

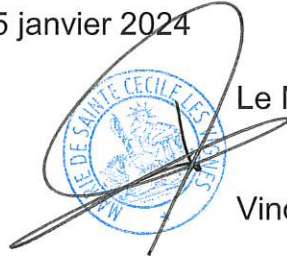
Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 084-218401065-20240125-DE_2024_001-AU

Article 4 : La présente décision sera transmise à Mme la Préfète de Vaucluse, affichée au public et insérée dans le registre des délibérations de la commune. Elle pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa publication.

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 25 janvier 2024



Le Maire,

Vincent FAURE